

**Date d’Affichage : 04/10/2018**

**COMMISSION JURIDIQUE  
REUNION DU 03/10/2018**

**Présents** : MM. Fk PORET, J.HIVART, C.FOURNIER, J.VARLET, D.SAUVAGE, T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Mail de LOTTINGHEM en date du 25/09/18 déclarant le forfait général de son équipe B évoluant en SD7F : amende 50€ à Lottinghem.

Mail de ECQUES HEURINGHEM en date du 29/09/18 déclarant le forfait général de son équipe C évoluant en SD7D : amende 50€ à Ecques Heuringhem.

Mail de LANDRETHUN LE NORD déclarant le forfait général de son équipe U15à8B : amende 43€.

Mail de DESVRES déclarant le forfait général de son équipe U15à8B : amende 43€.

Mail de GUINES MARAIS déclarant le forfait général de son équipe U13 Nord D4A : amende 24€.

Mail de ATTIN déclarant le forfait général de son équipe U13 Sud D4B : amende 24€.

Mail de GROUP.SPORTING CLUB déclarant le forfait général de son équipe U13 Sud D2A : amende 20€.

**Journée du 16/09/2018**

SD6B-51172.1 ANDRES/LANDRETHUN LES ARDRES. 1<sup>er</sup> forfait de Andres (mail du club). Homologué : ANDRES 0 – LANDRETHUN LES ARDRES 3 par forfait. Amende 22€ à Andres (annexe 6 du barème financier des RG du District).

SD6B : mail de Andres FC déclarant le forfait général de son unique équipe seniors : amende 50€ annexe 6 du barème financier des RG du District).

**Journée du 23/09/2018** :

SD2C-50223.1 BEZINGHEM/DANNES. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3A-50323.1 OYE PLAGE B/WATTEN. Match arrêté à la 75<sup>ème</sup> minute de jeu pour insuffisance de joueurs dans l’équipe de Oye Plage B. Homologué : OYE PLAGE B 0 – WATTEN 4 par pénalité. Amende 30€ à Oye Plage.

SD4A-50548.1 CALAIS SO/FRETHUN. Match arrêté à la 25<sup>ème</sup> minute de jeu suite à terrain impraticable. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD5A-50816.1 NORTKERQUE C/COULOGNE C. Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute de jeu pour terrain impraticable. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD5A-50817.1 COQUELLES C/RUMINGHEM. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5B-50865.1 WIZERNES/NORDAUSQUES B. Match arrêté à la 23<sup>ème</sup> minute de jeu pour insuffisance de joueurs dans l’équipe de Nordausques B. Homologué : WIZERNES 6 – NORDAUSQUES B 0 par pénalité. Amende 60€ à Nordausques.

SD7D-51629.1 ROQUETOIRE C/ECQUES HEURINGHEM C. 1<sup>er</sup> forfait de Ecques Heuringhem C (mail du club). Homologué : ROQUETOIRE C 3 – ECQUES HEURINGHEM C 0 par forfait. Amende 22€ à Ecques Heuringhem.

SD7E-51675.1 BEURAINVILLE C/VERCHOCQ C. 1<sup>er</sup> forfait de Beaurainville C (mail du club). Homologué : BEURAINVILLE C 0 – VERCHOCQ C 3 par forfait. Amende 22€ à Beaurainville.

FEM à 8 D1-51901.1 RECQUES SUR HEM/CALAIS GRAND FEMININ C. 1<sup>er</sup> forfait de Calais Grand Féminin C (mail du club). Homologué : RECQUES SUR HEM 3 – CALAIS GRAND FEMININ C 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Grand Féminin. Match retour le 09/03/19 à Recques sur Hem.

U17D2B-53435.1 BEURAINVILLE B/ENQUIN LES MINES. Match arrêté à la 80<sup>ème</sup> minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Beaurainville B. Homologué : BEURAINVILLE B 0 – ENQUIN LES MINES 6 par pénalité. Amende 30€ à Beaurainville.

U16D2B-52697.1 LES ATTAQUES/CONDETTE. 1<sup>er</sup> forfait de Les Attaques et 1<sup>er</sup> forfait de Condette. Homologué : LES ATTAQUES 0 – CONDETTE 0 perdu par forfait aux 2. Amende 14€ à Les Attaques et à Condette.

U15 à 8 D4B-53101.1 DESVRES/SAMER. 1<sup>er</sup> forfait de Desvres. Homologué : DESVRES 0 – SAMER 3 par forfait. Amende 14€ à Desvres.

U15à8D4B-53103.1 DANNES/MERLIMONT. 1<sup>er</sup> forfait de Merlimont. Homologué : DANNES 3 – MERLIMONT 0 par forfait. Amende 14€ à Merlimont. Match retour le 23/03/19 à Dannes.

U13 Est D3B-53789.1 WATTEN/ST MARTIN AU LAERT. 1<sup>er</sup> forfait de St Martin au Laert. Homologué : WATTEN 3 – ST MARTIN AU LAERT 0 par forfait. Amende 12€ à St Martin au Laert.

U13 Ouest D4B-54123.1 LE PORTEL US/AMBLETEUSE. 1<sup>er</sup> forfait de Ambleteuse. Homologué : LE PORTEL US 3 – AMBLETEUSE 0 par forfait. Amende 12€ à Ambleteuse.

U11 Nord D1A-55163.1 LUMBRES/CALAIS HAUTS DE France. 1<sup>er</sup> forfait de Calais Hauts de France. Homologué : LUMBRES 3 – CALAIS HAUTS DE France 0 par forfait. Amende 12€ à Calais Hauts de France.

U11 Nord D3A-54262.1 GROUP.OPALE FOOT/OYE PLAGE. 1<sup>er</sup> forfait de Oye Plage. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 3 – OYE PLAGE 0. Amende 12€ à Oye Plage.

U11 Nord 3C-54320.1 GUINES MARAIS/AUDRUICQ B. 1<sup>er</sup> forfait de Guines Marais. Homologué : GUINES MARAIS 0 – AUDRUICQ B 3. Amende 12€ à Guines Marais.

U11 Sud D3B-55353.1 BOURTHES B/HUBY ST LEU. 1<sup>er</sup> forfait de Huby Saint Leu. Homologué : BOURTHES B 3 – HUBY ST LEU 0 par forfait. Amende 12€ à Huby St Leu.

U11 Sud D3C- 54663.1 Homologué : MERLIMONT 4 – ETAPLES HV 8.

U11 Ouest D2B-54747.1 AMBLETEUSE/RINXENT. 1<sup>er</sup> forfait de Ambleteuse. Homologué : AMBLETEUSE 0 – RINXENT 3 par forfait. Amende 12€ à Ambleteuse.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 10/10/18 à 15H.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET